

Source : Revue de l'Agence Algérienne de Promotion du Commerce Extérieur éditée par l'Agence Algérienne de Promotion du Commerce Extérieur *Février 2007*

## **Le potentiel agricole à l'export**

### **Ce que prévoient les accords internationaux pour les échanges agricoles**

Dans le cadre des accords de l'OMC, l'accord sur l'agriculture autorise deux mesures de soutien à l'exportation pour les pays en développement pendant la période de mise en oeuvre.

- Octroi de subventions pour réduire les coûts de la commercialisation des exportations de produits agricoles, y compris les coûts de la manutention, de l'amélioration de la qualité et autres coûts de transport et du fret internationaux.

### **Les exportations des produits agricoles**

L'Agence Nationale du Commerce Extérieur (ALGEX) a réalisé une étude suite à une prospection sur la base d'enquêtes effectuées au niveau des régions de Adrar, Biskra, Jijel et Mostaganem durant la période Novembre 2003 - Mars 2004 où des potentialités à l'export des produits maraîchers ont été constatées.

A travers ces zones pilotes, les forces et les faiblesses des maillons de la chaîne ont été décelées et ont fait l'objet d'une large diffusion lors d'un forum organisé le 13 Septembre 2004 au siège d'ALGER où des responsables d'institutions et des exportateurs ont été conviés.

A l'issue de ce forum, des recommandations ont été dégagées et font l'objet de suivi par les institutions concernées notamment l'ALGEX, le Ministère du Commerce, et le Ministère de l'Agriculture.

- Tarif de transport et de fret intérieurs pour des expéditions à l'exportation, établis ou imposés par les pouvoirs publics à des conditions plus favorables.

Dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE, des concessions tarifaires sont accordées :

94 produits : 0 % de droit de douane (fruits et légumes frais)

14 produits : 0 % de DD avec quotas (vins, pomme de terre, fraises, abricots, huile d'olive,...), 11 produits : 0 % de DD avec quotas de référence (Tomate pelée, choux, truffes,...), 4 produits avec réduction de DD entre 40 % et 55 (mélanges de fruits, pulpes d'agrumes,... )

Convaincue par la nécessité d'un encadrement organisation, ALGEX a incité les exportateurs de produits agricoles à s'organiser en association qui sera agréée très prochainement sous le nom de l' ANEFL (Association Nationale des Exportateurs de Fruits et Légumes)

Les produits agricoles algériens se prêtent bien à l'exportation et nécessitent le moins d'investissements complémentaires et le minimum de technologie importée. Il s'agit pour l'essentiel *d'une mise à niveau en termes de normes et de management.*

Les exportateurs sont souvent confrontés à l'insuffisance des infrastructures de froid. En effet, l'absence de remorques frigorifiées entraîne une rupture de la chaîne du froid engendrant des pertes conséquentes pour les produits périssables.

## **1- Les dattes**

En Algérie, les dattes représentent désormais le produit dominant des exportations agricoles. Toutefois quoique dominantes, les exportations de dattes sont aléatoires et même en régression. En effet, en 2001, il n'a été enregistré que 10,44 millions de S US.

Les exportations de dattes ont connu en 1995 leur plus haut niveau dans le cadre du remboursement de la dette Russe, 76 millions de S US Dans les années 60, l'Algérie exportait 30 000 tonnes, mais aujourd'hui la consommation nationale a triplé, sans compter les fuites aux frontières.

Malgré l'abondance de la production phoenicicole, elle n'est pas accompagnée d'un engouement des opérateurs économiques pour exporter ce produit pourtant très prisé sur le marché international. Ainsi, alors que la production a pratiquement doublé ces cinq dernières années, passant de 345 032 tonnes en 2000 à 516 320 tonnes en 2005, les exportations ont enregistré une importante baisse.

L'Algérie n'a exporté que 2 585 tonnes en 2004 contre 10 198 tonnes en 2003, sur une production de 442 154 tonnes en 2004 contre 472 154 tonnes en 2003.



**Unité : millions S US**

Dattes	Total Produits agricoles	
2002	16,36	17,28
2003	16,45	19,27
2004	14,37	18,67
2005	18,49	25,61

*Source Douanes algériennes*

### Mesures d'appui et D'accompagnement

Deux mesures destinées à propulser les dattes sur les marchés extérieurs ont été décidées en 2002 dans le cadre du Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE) et du Fonds National de Régulation et du Développement Agricole (FNDRA).

Le FSPE prend en charge à hauteur de 80 % le transport international et prévoit l'octroi d'une prime de valorisation (5DA/kg) pour la datte conditionnée en emballage de 1 kg, et moins, à l'exception de la datte branchette. Le FNDRA offre des primes d'incitation à l'exportation de 5 DA/kg pour les dattes en vrac désinsectisées, triées et mises en boîte (12 kg) et de 8 DA/kg pour les dattes conditionnées en emballage divisionnaire d'un (01) kg et moins.

En outre, parmi les autres mesures consacrées à la promotion de ce produit, on relève la bonification de 3 du taux d'intérêt du crédit par les banques et la facilitation du contrôle phytosanitaire sur site pour éviter le désagrément des formalités douanières au niveau des ports et aéroports.

## Le couloir vert

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Monsieur Saïd Barkat, a annoncé la mise à la disposition des exportateurs d'un couloir vert pour l'exportation de la datte. Il a indiqué lors d'une journée d'information portant sur les modalités de sa mise en oeuvre et de son fonctionnement que « Cette disposition a pour objectif d'assurer une fluidité maximale des opérations d'exportation permettant l'acheminement rapide de la datte aux ports d'entrée ».

## Les légumes frais

Plusieurs produits agricoles ont enregistré ces dernières années une augmentation de la production, notamment pour la pomme de terre et l'oignon. En effet la production de pomme de terre a pratiquement doublé, soit 2,16 millions de tonnes en 2005 contre 1,20 million de tonnes en 2000. Les exportations de pommes de terre sont certes pour le moment dérisoires, mais n'est il pas grand temps de songer à promouvoir cette activité ?

## 2- Produits à avantages comparatifs

Le climat favorable et varié permet des cultures précoces, d'arrière saisons et de contre saisons.



### Exportations de pomme de terre

Quantité : Tonnes

Valeur : milliers de S US

Période	Quantité	valeur
	150.1	80.55
1 <sup>er</sup> semestre 2006	118.77	56.37
2005	137.88	16.42

### Exportations de truffe

Quantité : Tonnes

Valeur : milliers de S US

	Quantité	valeur
2005	45	196
2004	401	1354
2003	104	436

### 3- La Truffe

La Truffe, fruit très prisé à l'étranger, est le résultat d'une production dite sauvage. Il s'agit d'un produit de "terroir" non encore normalisé et dont la production en quantité et en qualité est semble t-il, très dépendante, des aléas climatiques. Selon les exportateurs de truffes, l'Algérie présente deux atouts ;

- un fort potentiel de production, mais dont l'activité de récolte ne représenterait que les 10%
- un prix à l'export avantageux

Les exportations algériennes de truffe qui selon les données des douanes demeurent faibles, seraient, semble-t-il, dominées par le commerce informel. Par ailleurs, les données révèlent le caractère peu diversifié des clients de l'Algérie, limitées aux pays du Moyen-Orient notamment le Koweït, la Syrie, les Emirats Arabes Unis, le Qatar, le Liban et l'Arabie Saoudite.

### 4- Huile d'olive

Les exportations d'huile d'olives Algériennes sont très faibles ; elles ont commencé timidement à partir de l'année 2000 par le biais du secteur privé. Sur le marché international, à part quelques timides percées sur le marché français, notre huile d'olive est quasiment absente.

#### • Les fruits frais

L'Algérie possède un potentiel important, dont l'exportation mérite d'être encouragée.

Le Ministère de l'Agriculture prévoit une production d'agrumes de 680.000 tonnes en 2009 contre 623.622 tonne en 2005. Ces augmentations seront probablement source d'excédents à orienter vers l'exportation.

Actuellement malgré l'augmentation des exportations d'agrumes enregistrées en 2005 (soit 3,65 tonnes) elles sont insignifiantes, mais il ne faut peut être pas perdre de vue qu'elles étaient de 127.000 tonnes en 1973.